

**NOTICE**  
**Karsivan, 50 mg, comprimés enrobés**

**1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché : Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas représenté par MSD Animal Health SPRL, Clos du Lynx 5, 1200 Bruxelles

Fabricant responsable de la libération des lots: Intervet GesmbH – Siemensstraße 105 – 1210 Vienne - Autriche

**2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Karsivan, 50 mg, comprimés enrobés.

**3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)**

Par comprimé :

**Substance active:**

Propentophylline 50 mg.

**4. INDICATION(S)**

Troubles vasculaires périphériques et cérébraux.

Remarque:

Le médicament vétérinaire sert comme traitement auxiliaire pour améliorer la vascularisation des organes. Les maladies spécifiques des organes doivent être traitées suivant la cause primaire.

**5. CONTRE-INDICATIONS**

Ne pas utiliser chez les chiens de moins de 2,5 kg.

Ne pas administrer aux chiens avec une cardiopathie à stade avancé.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients.

**6. EFFETS INDÉSIRABLES**

Dans de rares cas, des vomissements ont été observés, principalement en début de traitement.

Dans de rares cas, des réactions allergiques peuvent apparaître (par ex. de l'urticaire) et nécessiter l'arrêt du traitement.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

**7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)**

Chien.

**8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION**

La posologie recommandée est d'environ 6-10 mg de propentophylline par kg de poids vif, deux fois par jour (soit 3-5 mg/kg de poids vif/jour):

PV (kg)	Comprimé matin	Comprimé soir	Total #comprimés/jour	Dose journalière totale mg/kg
2,5-4kg	1/4	1/4	1/2	6.3-10.0
5-7 kg	1/2	1/2	1	7.1-10.0

8-9 kg	3/4	3/4	1 + 1/2	8.3-9.4
10-15kg	1	1	2	6.7-10.0
16-25kg	1 + 1/2	1 + 1/2	3	6.0-9.4
26-33kg	2	2	4	6.1-7.7

Karsivan doit être administré chaque jour pendant la thérapie.  
Maintenir la thérapie au moins 4 – 8 semaines.

## 9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Les comprimés peuvent être administrés soit directement dans la gueule du chien, soit mélangés avec la nourriture.

## 10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

## 11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver dans la plaquette thermoperforée d'origine.  
Conserver la plaquette thermoperforée dans l'emballage extérieur.  
A conserver dans un endroit sec.

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.  
Les comprimés cassés non utilisés peuvent être conservés dans le blister pendant maximum 72 heures.  
Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après « EXP. : ».

## 12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :  
L'ingestion accidentelle doit être évitée.  
Se laver les mains après avoir administré les comprimés.

Utilisation en cas de grossesse, de lactation ou de ponte :  
Ne pas utiliser chez les femelles gravides ou allaitantes ou chez les animaux reproducteurs étant donné l'absence d'études chez ces animaux.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :  
Compte-tenu des propriétés pharmacologiques de la propentophylline, il est recommandé de ne pas administrer d'autres médicaments avec une activité pharmacologique similaire ou des dérivés de la xanthine.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :  
A deux fois la dose recommandée, les symptômes suivants sont observés : léthargie, hypersalivation, vomissement. A des doses plus élevées, les symptômes suivants peuvent apparaître : ataxie, tremblements musculaires, décubitus. Dans certains cas, les animaux doivent être traités symptomatiquement.

## 13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

## 14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Janvier 2017

## **15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Présentation et conditionnement: plaquette thermoperforée contenant 60 comprimés enrobés.

**Numéro d'enregistrement:** BE-V144137

**Mode de délivrance:** Sur prescription du médecin vétérinaire.